



SECTION SYNDICALE CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

Le 16 juillet 2009

LA CFDT SIGNE L'ACCORD SUR LES HORAIRES DU CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

RAPPEL HISTORIQUE : En octobre 2008, la direction exprime sa volonté de négocier un nouvel accord horaire au Centre de Relation Clientèle. Le blocage des négociations entre la direction et l'intersyndicale entraîne le maintien de l'accord précédent signé en 99 et menace la réinternalisation des emplois du CRC. Les inquiétudes exprimées par les salariés à ce moment renforcent la volonté de la CFDT de tout faire pour renouer les fils du dialogue. Les délégués CFDT multiplient les demandes de reprise de négociations et rencontrent les salariés du CRC. Ils constatent aussi que l'accord de 99 n'est pas respecté par la direction...

Début avril, à l'occasion de l'ouverture des négociations sur le temps de travail, la CFDT réaffirme sa volonté de s'investir dans les dossiers en cours à condition que la direction respecte sa signature, notamment celle de l'accord de 99 ; la CFDT réclame de nouveau la réouverture des négociations ainsi que la tenue d'une commission de litige pour l'application de l'accord de 99. La CFDT obtient le respect de cet accord en préalable des négociations qui reprennent en avril et en mai, ponctuées par de nombreuses interventions de la CFDT et par deux courriers (le 22/04 et le 26/05) spécifiant nos demandes.

LES AVANCÉES OBTENUES PAR LA CFDT

- | | |
|--|--|
| De vraies pauses rémunérées | plus importantes que celles prévues par la loi, elles permettront aux salariés de quitter leur poste de travail et non de changer d'activité comme le souhaitai au départ la direction |
| Un cadrage de la pause méridienne | évitant que le déjeuner ne soit trop décalé dans la journée de travail |
| La formation | en actant un nombre de jours minimum de formation, nous permettons aux collègues d'avoir la possibilité de progresser dans leur travail et facilitons l'évolution de leur carrière. |
| Une répartition équitable des horaires de travail | avec un seul soir à 20 heures, les salariés peuvent avoir une vie sociale en dehors de leur travail. |
| Un planning des plages d'écoutes téléphoniques | les téléconseillers seront ainsi informés s'ils sont susceptibles d'être écoutés ; les organisations syndicales auront un droit de regard sur ces plannings. |
| Une charte de fonctionnement | reprenant les aspects déontologiques de l'accord de 99 |

Nous avons eu la satisfaction de voir deux autres organisations syndicales (FO tout d'abord puis en mai la CFTC) nous rejoindre sur nos revendications et s'orienter vers une signature.

.../...

LES RAISONS DE LA SIGNATURE DE LA CFDT

La ré-internalisation du centre de relation clientèle

La CFDT s'est toujours clairement positionnée pour la ré-internalisation des tâches sous-traitées. Trop souvent la sous-traitance, payée à bas prix, amène des conditions de travail déplorables. L'intégration de l'activité de relation clientèle à la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire va générer une centaine d'emplois, un acte volontariste de la direction qui mérite d'être reconnu et qui a été déterminant dans notre volonté d'aboutir à un accord.

L'aspect générationnel

Cette volonté d'aboutir à un accord, la CFDT l'a aussi trouvée dans le souci qu'elle porte pour tous les salariés. Aujourd'hui notre préoccupation ne peut pas seulement être de conserver les acquis des générations les plus âgées, mais bien de permettre à tous d'avoir un travail et de s'y épanouir. Proche des salariés, à leurs côtés c'est ainsi que s'est comportée la CFDT tout au long de ces négociations, intégrant les souhaits des salariés dans ses revendications.

L'intégration de nos revendications dans l'accord

Nous avons obtenu satisfaction sur la plupart de nos revendications et principalement sur ce qui est le plus important pour les salariés concernés. Il va donc de soi de concrétiser ces avancées par la signature de l'accord. Si cet accord n'était pas signé, la direction pourrait dénoncer celui de 99 et appliquer unilatéralement ses propres décisions dans 15 mois. Chacune des organisations syndicales prendra ses responsabilités là-dessus.

Cet accord horaire ne peut résoudre tous les problèmes du Centre de Relation Clientèle (salaires, classifications, formation, évolution de carrière, etc...) mais il permet de concilier « le possible » et « l'acceptable ».

Toute autre solution ne pourrait passer que par une mobilisation très large des salariés concernés comme cela s'est produit en Ile de France où après un mouvement de grève de plusieurs jours, les salariés ont obtenu gain de cause.

Les délégués syndicaux :
Claude Cerqueus, Sylvie Arnaud, Robert Billon,
Jacqueline Foisseau, Jean-Luc Landais, Claude Roger

----- A renvoyer à CFDT Dom 55951 -----

BULLETIN D'ADHESION à la C.F.D.T.



Nom :
Adresse :

Prénom :

N° de téléphone :

Entreprise : Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire

Département, Agence :

Dom :

Fait le :
Signature :